



1/2 FINALE DE COMITE

Honneur /2

Maison du Bridge - ORTHEZ

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2011 :
2 mitchells de 15 et 14 tables sans écran

Nombre de donnes par séance : 26

13 positions de 2 donnes

1^{ère} SEANCE : 14 h. 45

2^{ème} SEANCE : 20 h. 15

Transfert de lignes « classique »

Qualification pour la Finale de Comité
qui aura lieu les 4 et 5 Février 2012 à ORTHEZ :

La moitié des équipes au moins

Arbitre : Gérard AUSINA

Classification: EPREUVE DE CATEGORIE 4

SYSTÈMES et CONVENTIONS AUTORISÉS (art 145.3 du RNC) :

- * L'utilisation des systèmes classés **SHA** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation des conventions classées **CI** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation d'une ouverture de **2♣** à **3♠** qui ne garantit pas **12H**, doit spécifier une couleur de **4 cartes au moins** (à l'exception de 2♣ ou 2♦ multi).

Lors du déroulement d'une compétition par paires classée en catégorie 4, l'utilisation d'une ou plusieurs conventions non classées C.I. mais par trop inusuelles ne permettant pas la mise au point d'une défense dans un laps de temps suffisamment court est interdite. En cas de doute et à défaut d'avis écrit de la CNS, le directeur de la compétition ou l'arbitre sont habilités à autoriser ou interdire ce type de conventions inusuelles.

Commission d'appel: Présidente : Astrid PRADELLES

Droits d'inscription à verser à la table : 30€ par paire.

Chèque à établir à l'ordre du Comité de l'Adour.